

Epistémologie

Cours d'introduction

Delphine Morana Burlot

Programme des séances

- Institutionalisation
- Le moment de l'intervention
- Le poids de l'opinion publique
- Le faux
- Le fragment
- Quelques éléments d'histoire

Restaurer

- QUAND ?
- COMMENT ?
- POURQUOI ?
- Dans quelles conditions ?



Détail de la scène de la Visitation, Peinture murale, église de Beta Maryam, Lalibela, Ethiopie

Restaurer : Comment ?

- La déontologie ; théories de la restauration
- => Aucune restauration n'est un acte anodin





Bernardino Luini, *Vierge de la roseraie*,
Pinacothèque Brera, Milan



Léonard de Vinci, *La Vierge, Sainte Anne
et l'enfant*, Louvre, Paris

Définitions de l'ICOM (sur l'EPI)

- **Conservation-restauration** – L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation-restauration comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration. Toutes ces mesures et actions doivent respecter la signification et les propriétés physiques des biens culturels. [?]

Définitions de l'ICOM (sur l'EPI)

- **Conservation préventive**– L'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent dans ceux d'un ensemble de biens, quels que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes- elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence.

Définitions de l'ICOM (sur l'EPI)

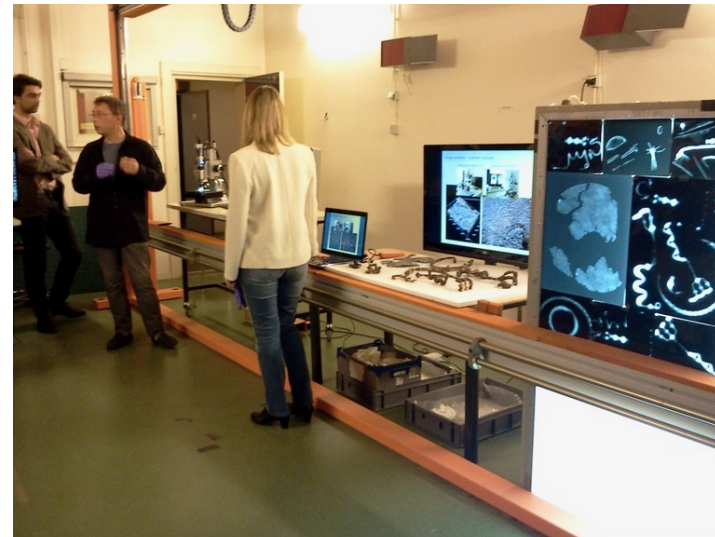
- **Conservation curative** – L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens.

Définitions de l'ICOM (sur l'EPI)

- **Restauration**– L'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel, singulier et en état stable, ayant pour objectif d'en améliorer l'appréciation, la compréhension, et l'usage. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque le bien a perdu une part de sa signification ou de sa fonction du fait de détériorations ou de remaniements passés. Elles se fondent sur le respect des matériaux originaux. Le plus souvent, de telles actions modifient l'apparence du bien.

A- Introduction et bibliographie

- Les acteurs de la restauration
 - Les conservateurs de musée et du patrimoine
 - Les architectes des monuments historiques (maître d'oeuvre)
 - Les propriétaires des bâtiments (maître d'ouvrage)
 - Restaurateur (entreprise – profession libérale)
 - Experts techniques : ingénieurs, scientifiques, historiens, etc.



A- Introduction et bibliographie

- Restauration : les choix vont être
 - Economiques
 - Culturels : restauration +/- interventionniste
 - Politiques

Code du patrimoine (2011)

Peuvent restaurer un bien des collections des musées de France

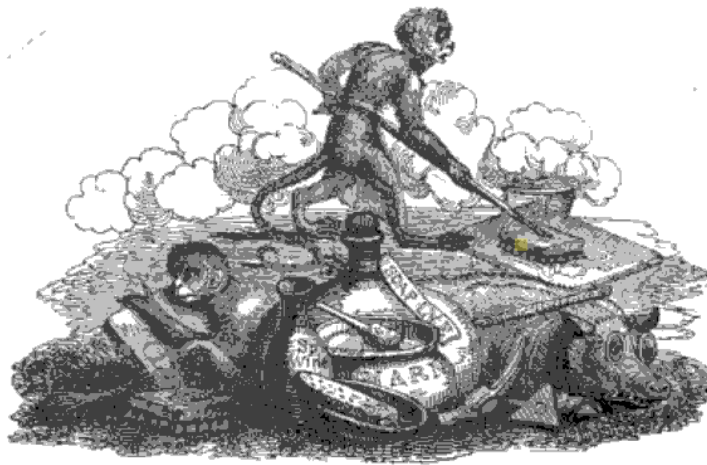
- 1° Les personnes titulaires d'un diplôme français à finalité professionnelle dans le domaine de la restauration du patrimoine (5 années d'études)
- 2° Les personnes dont les acquis de l'expérience en matière de restauration du patrimoine (VAE)
- 3° Les personnes titulaires d'un diplôme français à finalité professionnelle dans le domaine de la restauration du patrimoine, (4 années d'études) diplôme obtenu avant le 29 avril 2002 ;
- 4° Les personnes qui, entre le 28 avril 1997 et le 29 avril 2002, ont restauré des biens des musées ayant reçu ou ayant été susceptibles de recevoir l'appellation « musée de France »;
- 5° Les fonctionnaires appartenant à des corps ayant vocation statutaire à assurer des travaux de restauration.

Bibliographie : comprendre la discipline

- BERGEON-LANGLE, Ségolène et BRUNEL, Georges, *La restauration des œuvres d'art : vade-mecum en quelques mots*, Paris, Hermann, 2014.
- FRIEDLANDER, Max, *De l'Art et du connaisseur*, Paris, 1969.
- KAIRIS, Pierre-Yves, Béatrice SARRAZIN, and François TREMOLIERES. *La restauration des peintures et des sculptures: connaissance et reconnaissance de l'œuvre*. Paris: Armand Colin, 2012.
- CURIE, Pierre(dir.), N° spécial « Restauration », *La Revue de l'Art*, n° 194, 2016-4.
- Revues *TECHNE* et *CEROART*

B- Réflexions déontologiques au 20^e siècle

- **déontologie** = Ensemble des règles morales qui régissent l'exercice d'une profession



(restauration abusive)



À gauche, l'œuvre d'origine, une Vierge à l'enfant datant du XVI^e siècle. À droite, la même statue repeinte par une fidèle. © DR

- Félibien
- Roger de Piles

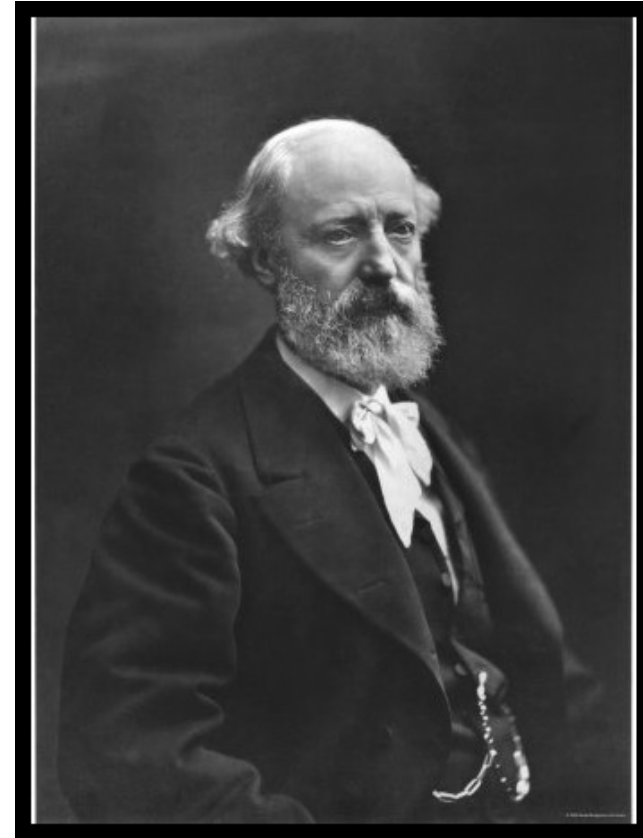
- Connoisseurship

- Veuve Godefroid
- 1704 : invention bleu de prusse (Diesbach) ; jaune de Naples (Pb Sb)
- Armand Vincent de Montpetit

1837 :
commission des
monuments
historiques
Inspecteur des
MH (Prosper
Mérimée)



John Everett Millais, *Portrait de John Ruskin*, huile sur toile (1853), Ashmolean Museum, Oxford



Felix Nadar, *Portrait d'Eugène Viollet-le-Duc*, musée d'Orsay, Paris

- (Aphorisme 31) XIX. *Ne parlons donc pas de restauration. La chose en elle-même est un mensonge. (...)*
- *Mais, dirait-on, la restauration peut devenir une nécessité! D'accord. Envisagez la nécessité bien en face et acceptez-en toutes les obligations. La destruction s'impose. Acceptez-la, détruisez l'édifice, jetez-en les pierres dans des coins écartés, faites-en du lest ou du mortier, à votre gré: mais faites-le honnêtement, ne les remplacez pas par un mensonge.*
- *Envisagez seulement cette nécessité avant qu'elle se soit présentée, et vous la pourrez éviter. Le principe des temps modernes (...) consiste d'abord à négliger les édifices, puis à les restaurer. Prenez soin de vos monuments et vous n'aurez nul besoin de les restaurer ».*
- **John Ruskin, *Les Sept Lampes de l'Architecture*, Londres, 1849**



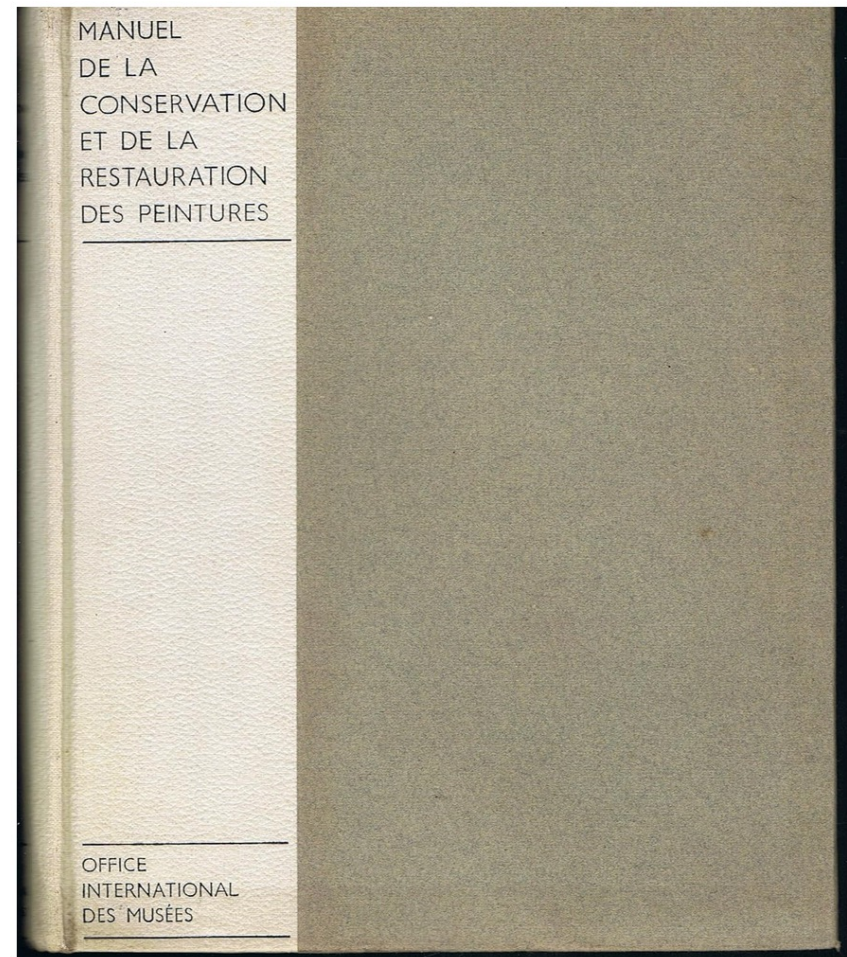
1903

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL COOPERATION

INTERNATIONAL MUSEUMS OFFICE
Circular issued by the International Museums Office

The Preservation of Paintings in Museum Collections.
(A few practical observations).

Comptes-rendus de la réunion de Rome,
1930 (manuel publié en 1933)



B- Réflexions déontologiques au 20^e siècle

- **La charte d'Athènes (1931)**
 - Limiter les interventions
 - Eviter les restaurations abusives
 - Matériaux modernes acceptés

Restauration abusive : modifie, masque en partie ou met en péril un monument ou une oeuvre d'art

- **La charte de Venise (1964)**
 - Conserver l'œuvre d'art (valeur esthétique)
 - Conserver le témoin de l'histoire (valeur historique)
- **La restauration** est une opération ayant pour but de conserver et de révéler la valeur esthétique et la valeur historique du monument en se fondant sur le respect de la substance ancienne (l'original) et de documents authentiques. **Elle doit garder un caractère exceptionnel et s'arrête là où commence l'hypothèse.**

B- Réflexions déontologiques au 20^e siècle

- Conséquence des réflexions en matière de restauration
 - Création d'école de formation des restaurateurs
 - Création de laboratoires d'étude des oeuvres
 - Plus grande attention portée à **l'attribution** et à **l'authentification** des oeuvres

B- Réflexions déontologiques au 20^e siècle

- « le métier du restaurateur est le plus ingrat qu'on puisse imaginer. Au mieux on ne voit et ne sait rien de lui. Si, par son invention, il a produit quelque chose de bon on l'associe aux faussaires ; on l'associe aux vandales de l'art si ce qu'il a fait est mauvais. Une intervention réussie **reste invisible**, tandis que l'erreur saute aux yeux de tous. »

Max Friedlander, *De l'Art et du Connaisseur*, Paris, 1969 (1^{ère} édition anglaise = 1942)